



EHPAD et impots

Par Papillon95

Bonjour,

Mes parents sont propriétaires d'une maison et mon père est entré définitivement en EHPAD au mois de février (ma mère vit toujours dans la maison).

Faut-il signaler ce changement de situation à l'administration fiscale ?

Cela-t'il un impact sur l'impôt ? (taxe d'habitation etc.....)

Je vous remercie pour vos réponses.

Par isernon

bonjour,

vous devez déclarer qu'un de vos parents est en EPHAD, car il va sans doute recevoir des aides qui doivent être déclarées.

L'EPHAD doit pouvoir vous renseigner.

salutations

Par Papillon95

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

En effet mon père bénéficie déjà de l'APA en établissement qui prend en charge une partie des frais de dépendance laissant à sa charge le ticket modérateur.

Il y a t'il d'autres aides auxquelles il peut prétendre ?

Si je comprends bien les frais engagés sur 2022 (hébergement et ticket modérateur) pourront être déclarés sur la prochaine déclaration ?

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une partie des frais en EHPAD sont éligibles en tant que "aide à la personne".
Demandez plus d'informations à l'EHPAD.

Par john12

Bonjour,

En plus de l'APA, le résident d'EHPAD peut, éventuellement et en fonction de ses revenus, bénéficier de l'allocation de

logement sociale ou de l'APL. Des informations devraient pouvoir vous être apportées par l'EHPAD et(ou) par la CAF. Sinon, en matière fiscale, si vos parents paient de l'impôt sur le revenu, ils pourront bénéficier de la réduction d'impôt prévue par l'article 199 quinquies du CGI.

La réduction est égale à 25% des dépenses supportées (aides déduites) dans la limite de 10000 €, soit une réduction maximale de 2500 €. Il s'agit bien d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, c'est à dire qu'elle n'est pas utilisable, si vous êtes non imposable et ne payez pas d'impôt.

Cordialement

Par Papillon95

Je vous remercie tous pour les réponses que vous m'avez envoyées c'est bien clair pour moi.
Excellente journée.

Cdt